

Gaz naturel: injection de 2,4 milliards \$ d'ici à 1987

Autonomie énergétique: Québec fait fausse route (Pierre Fortier) — B 5

Les North Stars: une proie facile pour le Canadien

Lafleur tente de percer la défensive des North Stars lors de la partie d'hier soir au Forum. Le Canadien l'a emporté 5-3. — D 1



Nordiques: 7 — Kings: 3

la tribune

74e ANNÉE — No 29 — 32 PAGES — 4 CAHIERS

SHERBROOKE, VENDREDI 25 MARS 1983

(SAMEDI 60¢) 40¢
LIVRAISON à domicile: \$2.25 par semaine



Le juge Jean Dutil

Lois 70 et 105 jugées inconstitutionnelles 27,000 poursuites en suspens?

par Benoit Brochu

QUEBEC (PC) — Le juge Jean Dutil, de la Cour des sessions de la paix à Québec, a statué hier que les lois 70 et 105 étaient inconstitutionnelles.

Ces lois demeurent cependant en vigueur puisque le procureur général a immédiatement annoncé son intention d'en appeler devant la Cour supérieure.

Le jugement qui, selon Me Louise Otis, procureur du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec, s'applique aux 27.000 personnes qui ont fait l'objet de poursuites a été accueilli par les applaudissements d'une centaine de syndiqués qui s'étaient massés dans la salle du tribunal pour en entendre la lecture qui a duré un peu plus d'une heure.

On remarquait notamment dans l'assistance la présence du président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), M. Donatien Corriveau, et du président du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), M. Roger Lecourt.

Le juge Dutil en est arrivé à la conclusion que les documents ses-

sionnels qui accompagnaient les lois 70 et 105 faisaient partie intégrante de celles-ci et que le fait qu'ils n'aient pas été traduits en anglais constituait une violation des dispositions de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

"Il apparaît clair au tribunal que le législateur voulait que le contenu des textes ait une valeur législative et, pour agir ainsi, les textes relatifs aux documents sessionnels doivent être considérés comme faisant partie de la loi, au même sens que la loi elle-même, et doivent être traités comme toute loi", écrit le magistrat dans un jugement de 77 pages.

"En quoi le contenu des documents sessionnels peut-il avoir une force obligatoire si ce n'est parce qu'il est imposé par voie législative? En d'autres termes, comment le législateur peut-il déclarer qu'un texte lie les parties et impose des

obligations si ce n'est par un acte législatif?", demande-t-il.

La loi 70 réduisait de 19,45 pour cent les salaires des employés du secteur public et prolongeait leurs conventions collective du 31 décembre au 31 mars 1983, tandis que la loi 105 fixe les conditions de travail des mêmes employés pour une période de trois ans à compter du 1er avril.

Divisibilité

En rendant son jugement, le juge Dutil a en outre rejeté la plainte qui avait été portée contre un professionnel du gouvernement, M. Louis Albert, dont le procès devait servir de cause-type pour les quelque 28.000 employés de l'Etat ac-

cusés d'avoir participé à une grève illégale pendant la durée d'une convention collective.

La requête en inconstitutionnalité avait été déposée par le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec avec l'appui de la CSN et de la CEQ.

Le juge Dutil écarte d'autre part l'argument de la divisibilité de la loi en soulignant que le texte de l'article 133 de l'AANB est impératif.

"Ce serait priver ce texte du but recherché par les pères de la Confédération si l'on acceptait qu'une partie seulement de la loi ne soit pas adoptée dans les deux langues", écrit-il.

Le juge souligne en outre que les

documents sessionnels ne sauraient être considérés comme des décrets ou de la législation déléguée puisque le législateur dans la loi 70 n'a délégué à l'exécutif le pouvoir de procéder par décret que dans le cas des universités et des institutions d'enseignement privé.

"Il est évident que le décret selon la loi 70 ne pouvait s'appliquer qu'aux conventions collectives liant d'une part les établissements universitaires et les institutions d'enseignement privé reconnues pour fins de subventions ou d'intérêt public et d'autre part, aux salariés de ces employeurs liés par une convention collective et aux associations accréditées pour les représenter", précise-t-il.

- Québec ira en appel du jugement
- A Québec, la conciliation est terminée

— B 1

Stephen opéré une 2e fois

VANCOUVER (PC) — Le jeune Stephen Dawson, handicapé mental et physique à la suite d'une méningite, a dû subir une seconde intervention chirurgicale au cerveau en moins de cinq jours.

Les médecins ont découvert, tard mercredi soir, que la pompe que le garçonnet porte au cerveau afin de drainer le liquide qui s'y accumule ne fonctionnait plus. L'intervention chirurgicale a été immédiatement ordonnée par la direction de l'Hôpital pour enfants de Vancouver.

Stephen, qui aura sept ans mardi, se trouve dans un état stable et se

reposait toujours, jeudi; les médecins ont affirmé que l'opération a été réussie.

Le Dr Patrick Murray a dû pratiquer une intervention délicate qui consiste à retirer la partie frontale de la pompe cervicale de Stephen pour la réinsérer dans une autre partie du cerveau de l'enfant.

Les parents, Robert et Sharon Dawson, qui se sont toujours opposés à la prolongation de la vie de leur enfant, se trouvaient à l'hôpital au moment de l'intervention chirurgicale.

bonne journée!

ENFANTS MAL NOURRIS

Non seulement une équipe de chercheurs dirigée par le Dr Gitka Vobecky, de la faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke, a-t-elle découvert "une malnutrition terriblement

élevée" chez des enfants de moins de 3 ans, mais elle a remarqué, souligne Lise Ouellette, que ces enfants n'appartiennent pas à des milieux économiquement défavorisés. A-3

PROGRAMME RELAIS

A cause d'une querelle avec le gouvernement provincial, que déplore le député fédéral de Sherbrooke Irénée Pelletier nous dit François Gougeon, le gouvernement d'Ottawa affectera à son programme de développement communautaire 25

des 50 millions \$ prévus pour la création d'emplois en milieu municipal. Toutefois, les municipalités ne perdront rien puisque Québec puisera les 25 millions \$ manquants à même les fonds prévus pour le développement communautaire. A-2 et B-7

DÉCLARATION DE GUERRE

Les populations de Bishop-ton, Marbleton, St-Adolphe et Lime-Ridge sont déterminées "à combattre l'injustice" dont elles

se disent victimes de la part de Bell Canada concernant les centres qu'elles peuvent rejoindre sans frais d'interurbain. A-5

CLARK FAVORI?

Si les délégués qui choisiront le prochain chef du Parti progressiste-conservateur distribuent leurs votes comme les

députés du PC, Joe Clark reprendra facilement son poste devant Brian Mulroney. B-7

TEMPÉRATURE—

BEAU: — 8°C. — DEMAIN: BEAU..... C-4

Aujourd'hui

SOMMAIRE ABRÉGÉ

- ARTS.....D-6
- DÉCÈS.....C-8
- DÉTENTE.....D-5
- FINANCES.....B-4
- PETITES ANNONCES.....C-3
- LE QUÉBEC.....B-5
- ROMAN.....C-7
- SPORTS.....D-1
- VIVRE EN '83.....C-1



Après avoir quitté l'autoroute, le camion a fait tombé dans la rivière. Le conducteur s'en est tiré sans mal.

Un routier chanceux...

DRUMMONDVILLE (GP) — Un conducteur de camion-remorque a bénéficié hier matin de la chance de sa vie en se tirant sans blessures d'une spectaculaire embardée sur l'autoroute 20, à la hauteur du 7e rang de St-Cyrille, près de Drummondville.

Le camionneur a été identifié comme étant M. Normand Labbé, 32 ans, de Victoriaville.

Selon les informations obtenues, le camion, qui se dirigeait vers Montréal, a quitté la voie pavée de l'autoroute vers 5 heures et dévalé une pente accentuée, renversé une clôture et endommagé quelques arbres avant de tomber dans une petite rivière, connue sous le nom de rivière Chagnon.

Lourdement endommagé, le camion s'est renversé sur le côté dans l'eau et c'est miracle si le conducteur n'a subi aucune blessure, ni été forcé de prendre un bain dans l'eau glacée.

Il a fallu une dizaine d'heures à des équipes de dépannage pour libérer le véhicule de sa position, notamment une imposante grue de plusieurs tonnes de la firme Haggerty, puisque les services habituels de dépannage étaient incapables de le tirer de là.

La Sûreté du Québec, détachement de Drummondville, a procédé aux constatations usuelles et surveillé les lieux, puisque de nombreux curieux s'arrêtaient pour observer les manoeuvres de dégagement. Ce n'est que vers 15 heures que l'autoroute fut entièrement libérée.

(Photo La Tribune par Gerald Prince)

la tribune — le métropolitain

Programme Relais: Ottawa fonce

(Irénee Pelletier)



Irénee Pelletier

SHERBROOKE (FG) — "C'est fini le tapage avec Québec et nous, au fédéral, on a décidé d'aller de l'avant avec le programme Relais!"

C'est de cette façon que le député Irénée Pelletier a annoncé hier midi que cinq projets à caractère social présentés dans le cadre du programme Relais ont été acceptés pour la circonscription fédérale de Sherbrooke.

Ces projets, nécessitant des déboursés du gouvernement fédéral de plus de 200,000 \$ et permettant à 27 sans-travail de se trouver de l'emploi, portent les titres suivants: Cabane à sucre la Brinbale, 39,426 \$, 5 emplois; Les sentiers de l'Estrie, 28,614 \$, 4 emplois; Dépannage 140, 36,000 \$, 7 emplois; Centre universitaire de Sherbrooke, 39,336 \$, 4 emplois; Pour un troisième salon agro-alimentaire en Estrie, 59,660 \$, 7 emplois.

Le député fédéral de Sherbrooke ne possédait pas, hier, le détail

exact des projets mentionnés dont le traitement a été effectué par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

"Ce n'est pas fini. Il y en aura d'autres. Depuis deux semaines, Québec taponne avec le programme Relais. Mais pas nous. La situation

est rendue criante. Il faut de l'emploi pour les gens", a-t-il dit.

M. Pelletier a indiqué qu'à sa

connaissance près de 30 autres projets sont à l'étude pour le comté de Sherbrooke et qu'une réponse pourrait être donnée sous peu.

117,524 \$ demandés par Sherbrooke

SHERBROOKE (LD) — Jusqu'à maintenant, la Ville de Sherbrooke a demandé des subventions totalisant 117,524 \$ dans le cadre du programme Relais.

Elle a sollicité une subvention de 38,420 \$ pour la confection du rôle d'évaluation nouvelle génération, une autre de 46,869 \$ pour la sur-

veillance de l'installation des conduites de gaz naturel et une dernière de 32,235 \$ pour procéder au relevé technique de tous les bâtiments de la ville.

Dans tous ces cas, la municipalité voulait dénicher des subventions pour défrayer les coûts du personnel surnuméraire nécessaire

à ces opérations. Par ailleurs, à l'hôtel de ville, on n'a pas fait de déclaration sur le différend entre les gouvernements fédéral et provincial à propos du programme Relais.

Si la mésentente se confirme, les municipalités y perdront une pos-

sibilité de dénicher des subventions.

Dans un des trois cas, soit le rôle d'évaluation nouvelle génération, la municipalité a aussi logé une demande de subvention au gouvernement provincial dans le cadre du programme de création d'emplois temporaires.

d'une ligne à la page
PUBLICITE PUBLI REPORTAGE CONCOURS
PUBLI PROMOTION ANNONCES RELATIONS PUBLIQUES

Bingo
"ESCALADE"
\$ 500
la tribune

5 MARATHONS CONSECUTIFS

LES GAGNANTS DOIVENT APPELER A 563-1818

MARATHON - CARTE BLEUE
MONTANT A GAGNER \$500

Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui:
MARDI, le 22 mars 1983:
O-63

Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui:
MERCREDI, le 23 mars 1983:
N-39

Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui:
JEUDI, le 24 mars 1983:
O-64

Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui:
VENDREDI, le 25 mars 1983:
B-8

MARATHON - CARTE BRUNE
MONTANT A GAGNER \$750.

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
MARDI, le 22 mars 1983:
I-30, B-10, N-45, I-29, B-9

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
MERCREDI, le 23 mars 1983:
O-61, B-1, G-58

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
JEUDI, le 24 mars 1983:
N-42, G-60, O-65

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
VENDREDI, le 25 mars 1983:
B-13, N-38, O-74

MARATHON - CARTE JAUNE
MONTANT A GAGNER \$2,000.

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
MARDI, le 22 mars 1983:
O-65, I-20, G-49, B-8, G-57

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
MERCREDI, le 23 mars 1983:
N-35, G-51, O-68, N-43, G-53

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
JEUDI, le 24 mars 1983:
O-69, B-15, O-62, N-38, G-55

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
VENDREDI, le 25 mars 1983:
I-25, O-63, I-21, G-54, O-75

la tribune Courrier de deuxième classe
Enregistrement No 1539

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 569-9201, J1K 2X8
Journal quotidien publié à Sherbrooke par
Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.
(division La Tribune)

YVON DUBÉ
Président et Editeur

JEAN VIGNEAULT
Redacteur en chef

FRANCOIS VAILLANCOURT
Directeur du service de la publicité

GASTON GAGNÉ
Directeur du service du tirage

Téléphones: Petites annonces: 569-9501 — Publicité: 569-9201
Rédaction: 569-9184 — Tirage: 566-6353

Abonnement au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camions et routes motorisées, 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$13.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays, 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau de Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Press. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

L'aménagement de 60 logements à loyer modique dans l'ancienne école St-Jean-Baptiste est-il rentable? A la Société canadienne d'hypothèques et de logement, on le croit, jusqu'à prou-

ve du contraire, puisque cette agence gouvernementale vient d'accorder une subvention à la coopérative CHACUNS pour en faire la preuve.

La transformation de l'école St-Jean-Baptiste en HLM appuyée financièrement par la SCHL

SHERBROOKE (LD) — La Société canadienne d'hypothèques et de logement appuie le projet de la coopérative qui veut transformer l'ancienne école St-Jean-Baptiste en logements pour personnes pré-retraitées ou retraitées, a indiqué

hier M. Bernard Wirich, directeur du bureau régional.

Dans la préparation du budget de cette année, la SCHL a prévu d'allouer une aide financière à la Coopérative d'habitation des citoyens unis de Sherbrooke (CHACUNS) à

titre de fonds de démarrage. Pour l'instant, tout le processus administratif n'est pas complété; il pourrait l'être dans un mois environ.

Ces fonds serviront à compléter les études nécessaires pour vérifier plusieurs éléments, dont la viabilité financière du projet. Il faut s'assurer que les logements projetés seraient disponibles à un coût abordable. Si les résultats sont favorables, le projet pourrait passer à l'étape de la réalisation l'an prochain.

Aux yeux de la SCHL, le projet St-Jean-Baptiste a la priorité en quelque sorte. "S'il y a un projet qu'on appuie, c'est bien celui-là", de noter M. Wirich.

lui revendre un peu plus tard. Mardi, Sherbrooke a effectivement demandé à la commission scolaire de reporter le lancement du prochain appel d'offres pour lui donner le temps de prendre une décision.

Une fois transformée, l'ex-école St-Jean-Baptiste pourrait contenir près d'une soixantaine de logements, semble-t-il.

Au conseil municipal cette semaine, il a aussi été question du projet de logements coopératifs dans les locaux industriels de l'ancienne usine Paton. Quant à ce dossier, la SCHL précise que présentement, aucun groupe concret n'a sollicité son aide, à la différence du dossier St-Jean-Baptiste.

La Coopérative d'habitation des citoyens unis de Sherbrooke a obtenu sa déclaration d'association en mars 1981, et elle regroupe principalement des personnes retraitées et pré-retraitées de 55 ans et plus, désireuses de solutionner une partie de leurs problèmes de logement par la formule coopérative.

Le bagage intellectuel de l'étudiant appauvri par le départ de tout spécialiste, selon Krell

SHERBROOKE — "La physique est un domaine assez vaste et, bien que nous ne soyons pas affectés à l'enseignement en tant que spécialistes, le départ de l'un des spécialistes signifie néanmoins que l'un des secteurs n'est plus représenté au département et, en ce sens, les conséquences peuvent en être assez graves."

C'est ainsi que le professeur Max Krell, spécialiste de physique nucléaire de grande renommée du département de physique de la faculté des Sciences de l'Université de Sherbrooke, juge l'effet de son éventuel départ du département de physique si l'Université de Sherbrooke maintient sa décision de le mettre à pied dans le cadre de ses coupures budgétaires.

Le département de physique, juge le professeur Krell, est déjà très petit et les diverses spécialités de la physique s'y trouvent difficilement représentées, de sorte que, si l'Université s'avise d'amputer le département de ses membres ac-

tuels, il en résultera une absence de recherche dans certains domaines et une réduction du bagage des connaissances nouvelles dont peuvent ainsi bénéficier les étudiants au contact des chercheurs.

Le professeur Max Krell, depuis 14 ans à l'Université de Sherbrooke, a découvert, au cours de recherches fondamentales menées il y a une dizaine d'années, alors qu'il se trouvait à l'Université de Sherbrooke même, un phénomène relatif à l'interaction des kaons, particules élémentaires de la famille des mésons. Cette découverte a valu une grande renommée au professeur Krell, qui, depuis, voit son nom associé au phénomène lui-même lorsque que les scientifiques en parlent; on l'appelle le phénomène Krell. On trouve cette appellation, devenue usuelle, dans les divers textes scientifiques qui sont publiés sur ce sujet.

Le passe-temps du professeur Krell consiste à chercher des applications aux énergies renouvelables.

Télédiffusion des séances à l'ordre du jour le 5 avril

SHERBROOKE — La question de la télédiffusion ou non des séances publiques du conseil municipal sera inscrite à l'ordre du jour de la réunion du 5 avril.

Le conseiller Gérard Déziel, visiblement intéressé par cette hypothèse, avait soulevé le premier cette question au sein du nouveau conseil et suggéré qu'on produise un rapport là-dessus.

A l'hôtel de ville, on a indiqué que la question de la télédiffusion sera effectivement inscrite à un prochain ordre du jour. Mais on n'a pas voulu préciser si le sujet a déjà été abordé en atelier de travail à huis clos.

Lorsque M. Déziel l'avait amenée, l'hypothèse de télédiffuser les séances du conseil n'avait pas semblé soulever beaucoup d'enthousiasme chez l'ensemble de ses collègues.

King wellington
RÉDIGÉ EN COLLABORATION

Les "grandeurs et misères de l'information régionale" feront l'objet des discussions lors du colloque du Cercle de presse de l'Estrie, samedi, au Holiday Inn, à compter de 9 heures. Les participants auront alors l'occasion d'échanger avec un panel composé de M. Jean Vigneault, rédacteur en chef de La Tribune, M. Onil Proulx, président du Cercle, M. Jacques Guay, directeur du programme de journalisme de l'Université Laval, M. Pierre Francoeur, ex-directeur de l'information à La Tribune et actuel propriétaire d'un nouvel hebdomadaire de Laval et M. Réjean Côté, du Conseil de la culture de l'Estrie. Le commissaire de l'Année mondiale des communications, M. Charles-Henri Dubé, sera le conférencier invité...

olympique relancera-t-elle la possibilité de construire un stade couvert de 25,000 places à Sherbrooke? — 0 —

Ce dimanche, le Festival de la chanson des retraités qui se déroule à compter de 14 heures à la Place d'art Estrie sera accessible gratuitement à toute la population... non seulement les personnes âgées mais aussi leur famille, les jeunes et moins jeunes amateurs de belles chansons du temps jadis auront un accès libre au spectacle... — 0 —

Sous le thème "Beigne-baigne", les familles du quartier ouest sont invitées à un brunch (beignes, café...) suivi d'une baignade dimanche, à 12 heures, souligne un communiqué des relations publiques... Le brunch sera servi au Centre de loisirs Ste-Jeanne d'Arc, tandis que la baignade aura lieu au pavillon Universtie vers 16 heures. Le coût est de 2 \$ par famille... — 0 —

Paul Boudreau et Léo Bilo-deau, les champions de l'Age d'or au tennis, attendent impatientement le moment d'accorder une revanche à Vincent Roselli et un partenaire de son choix... — 0 —

Jacques Grenier estime que son épouse Diane travaille comme deux... Surtout quand elle lui offre le diner... — 0 —

La possibilité que la RIO chasse les Expos du stade



Gérard Déziel

La Quotidienne
6 7 7 8
397219

Enquête chez des enfants de 0 à 3 ans

Malnutrition terriblement élevée ...et pas dans un milieu défavorisé



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Le Dr Gitka Vobecky, responsable de l'équipe de recherche en épidémiologie de la nutrition de la Faculté de Médecine de l'Université de Sherbrooke.

□ Les données sont jugées d'autant plus alarmantes par le Dr Gitka Vobecky qu'elles découlent de tests biochimiques et non seulement de tests diététiques.

SHERBROOKE — Des tests biochimiques effectués auprès de 556 enfants de la région, âgés entre 0 et 3 ans, révèlent "une malnutrition terriblement élevée" bien que la très grande majorité des jeunes participant à cette étude exceptionnelle, n'appartienne pas à des milieux économiquement défavorisés.

Cette étude a débuté il y a trois ans et vise à établir les liens entre l'état nutritionnel d'un individu et son état de santé, à cerner les effets de la malnutrition sur l'état de santé et la maladie. Il s'agit d'une des rares études longitudinales c'est-à-dire que les jeunes participants seront suivis aussi longtemps que possible et que l'on pourra voir leur évolution.

Le second volet de cette étude financée par les instances fédérales et provinciales, est déjà amorcé avec 600 enfants de 3 à 6 ans.

Selon la responsable de l'équipe de recherche en épidémiologie de la nutrition, à la faculté de Médecine, le Dr Gitka Vobecky, il ressort qu'entre 18 à 49 pour cent des enfants présentent une carence au niveau d'au moins un nutriment alors que 0,8 à 6,7 pour cent des jeunes en présentent deux. Les pourcentages les plus élevés s'appliquent aux enfants les plus jeunes.

Les données sont jugées d'autant plus alarmantes par le Dr Vobecky qu'elles découlent de tests biochimiques et non seulement de tests diététiques.

La différence? "La méthode di-

tétique analyse de ce que l'individu consomme et en quelle quantité. Les tests biochimiques, pour leur part, révèlent les déficiences déjà inscrites dans l'organisme. L'étape suivante, ce sont les signes cliniques des maladies de carence. Heureusement, nous n'en avons pas trouvé", d'expliquer le Dr Vobecky.

Les analyses diététiques démontrent certes une consommation excessive de certains nutriments mais aussi des carences importantes en vitamine A, C et E ainsi qu'en acide folique.

Entre 63 et 94 pour cent des enfants ne consomment pas suffisamment de vitamine E, 48 à 76 pour cent manquent d'acide folique dans leur alimentation et entre 10 et 40 pour cent ne consomment pas assez de vitamine A et C.

L'équipe du Dr Vobecky s'est demandée s'il y avait des différences entre les enfants selon qu'ils prenaient ou non des suppléments vitaminiques. "Effectivement, nous avons noté moins de niveaux déficients", indique-t-elle.

Le Dr Vobecky s'empresse d'ajouter une mise en garde. "Il ne faut pas pour autant commencer à se nourrir de suppléments vitaminiques ou multivitaminiques car les surplus peuvent s'avérer aussi nocifs que les carences". Elle cite cette étude où il a été démontré que des femmes abusant de la vitamine C se sont révélées plus carencées que les autres car leur organisme en luttant contre le surplus, avait vu croître la quantité de vitamine requise pour répondre à ses besoins.

A ce stade-ci, le Dr Vobecky et son équipe ne peuvent associer de maladie précise aux déficiences nutritives relevées. "Mais il est re-

connu que les défenses de l'organisme contre la maladie ou les infections - rhume, grippe - se trouvent diminuées.

Armé d'un autre jugement, il réclame son dû à Québec

SHERBROOKE — "Je ferai tout ce qu'il faut pour récupérer cet argent", lance Raymond Paquet. Depuis bientôt un an, ce contribuable sherbrookois tente de récupérer une somme de 129 60 \$ retenue à la source sur son retour d'impôt par le ministère du Revenu du Québec.

Et c'est armé d'un nouveau jugement qu'il entreprend de nouvelles démarches pour réclamer ce montant. Au début du mois de mars, le juge Georges Savoie de la Cour supérieure a rejeté un bref d'évocation contre le jugement du juge Jacques Pagé de la Cour des petites créances et M. Raymond Paquet.

Obtenu en novembre 1982, ce jugement de la Cour des petites créances donnait gain de cause à M. Paquet. Au printemps de la même année, le ministère du Revenu avait retenu un montant de 129 60 \$ en se prévalant de l'article 31R1, qui permet la compensation pour les dettes dues en vertu de la Loi sur l'aide sociale.

C'est que depuis 1978, le ministère des Affaires sociales réclame 253 \$ à M. Paquet "pour avoir reçu des prestations d'assurance-chômage et avoir omis de le déclarer." Mais M. Paquet conteste cette réclamation tant que le MAS ne lui fournira pas de preuves.

Trainant toute l'histoire devant les tribunaux, il remporte la première manche lorsque la Cour des petites créances juge que le règlement 31R1 datant de 1982 n'est pas rétroactif. D'ailleurs, cette première procédure judiciaire avait engendré un quiproquo savoureux.

Par inadvertance, il avait obtenu un bref de saisie dûment signé contre le gouvernement... même si la loi ne permet d'exécuter un bref de cette nature. Quoi qu'il en soit, le ministère du Revenu a porté toute l'affaire devant la Cour supérieure en alléguant que cette cause excède la compétence de la Cour des petites créances et que seule la Cour provinciale peut être saisie de la cause.

100 milles au gallon ... toujours un rêve

SHERBROOKE — La démonstration qu'un automobile peut dépasser cent milles de routes avec un seul gallon d'essence dans le ventre n'est pas encore faite. La compagnie Millage Illimité qui avait entrepris une tournée nationale passant par Sherbrooke le 27 mars 1982 dans le but de promouvoir "la bonne nouvelle", vient d'être condamnée sous trois chefs d'accusations pour publicité fautive et trompeuse.

La compagnie et un de ses dirigeants, M. Guy Sasseville, étaient poursuivis par Consommation et Corporations Canada pour avoir donné des indications fausses et trompeuses au public dans un feuillet publicitaire faisant la promotion d'un séminaire appelé "100 milles au gallon" qui a eu lieu à Sherbrooke le 27 mars 1982 et pour lequel une trentaine de personnes déboursaient 60 \$ de frais de participation.

La compagnie et M. Sasseville étaient accusés d'avoir illégalement donné au public des indications fausses sur les points suivants: que le séminaire expliquerait les techniques pour fabriquer soi-même un carburateur à haut millage au gallon, qu'un carburateur mis au point par C.N. Pogue en 1935 pouvait faire au-delà de 200 milles au gallon sur un 8 cylindres pesant une tonne et demie, que les brevets d'invention sur un carburateur à haut millage était acheté par des personnes qui ont intérêt à ce que l'essence continu d'être consommé en grande quantité.

Ces trois affirmations contrevenant à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, la compagnie a été condamnée à 200 \$ d'amende sur chaque chef d'accusation. Quant à M. Sasseville qui a

plaidé coupable devant un juge, à Sherbrooke, il a vu le juge indiquer qu'il rendra sa sentence le 16 mai prochain.

Quincailleries
Par ailleurs, Consommation et Corporations Canada annoncent que deux quincailleries de la région de Sherbrooke ont été trouvées coupables sous six et sept chefs d'accusations respectivement, pour avoir vendu des articles au-dessus du prix annoncé. Elles ont été condamnées à des amendes de 100 \$ par chef d'accusation.

La Tribune

a publié

13699

p.....

a.....

en février 1983

89119

L'étudiante morte au CHUS

Verdict de négligence criminelle demandé

SHERBROOKE — Me Bertrand Lacombe a demandé hier au coroner Michel Durand de retenir un verdict de négligence criminelle contre le pédiatre de garde à l'urgence, le résident, le CHUS et l'interne à la suite de la mort de l'adolescente qui est décédée d'une polyintoxication médicamenteuse le 11 janvier 1982 au centre hospitalier universitaire de Sherbrooke 12 heures après son admission.

L'avocat de la famille de la collégienne âgée de 16 ans et originaire de la région métropolitaine a prétendu au terme d'une enquête de 15 jours qu'il y avait eu un mouvement perpétuel d'omissions et de négligences dans ce cas-là.

Me Lacombe a réclamé un tel verdict même s'il visait un établissement hospitalier et des médecins et s'il y a peu de précédents semblables dans les annales judiciaires.

Il a soutenu que des spécialistes avaient établi que cette patiente est morte parce qu'elle n'avait pas été traitée et il a soumis son opinion de l'expert du pédiatre en faveur d'une non intervention était farfelue.

Me Lacombe a ajouté que l'adolescente avait demandé de l'aide cette nuit-là et que l'équipe médicale était obligée de lui porter secours.

L'enquête se poursuivra aujourd'hui devant Me Durand au vieux palais de justice de Sherbrooke.

Hier, le procureur Thomas Walsh avait comparé cette affaire à celle d'une personne qui appelle au secours dans un lac mais à qui on ne tend pas de corde sous prétexte qu'elle pourrait simuler et à qui on ne lance pas de bouée par crainte de la blesser.

Et quand cette personne commence à se noyer, on prend une embarcation, on va la chercher et on lui administre la respiration bouche à bouche, parce qu'on avait vu ça dans un livre.

Me Walsh n'a pas formulé de recommandation au coroner mais il s'est demandé s'il serait raisonnable d'attendre que cette personne ait sombré sous les vagues avant de la rescaper.

Me Michel Duchesne, qui assiste l'interne, a réclamé à Me Durand

de ne pas mettre son client dans le même bateau que les autres parce qu'il avait fait son devoir.

Pour revenir à Me Lacombe, il reproche au CHUS, qui est un hôpital universitaire et non pas un quelconque poste éloigné, d'avoir toléré une mauvaise organisation à sa salle d'urgence, de ne pas avoir surveillé l'application de ses directives au personnel et de ne pas avoir informé les parents de la collégienne de son admission.

Me Lacombe impute à l'interne un mauvais diagnostic de simulation malgré une évidence qui crevait les yeux, la mise de l'équipe sur cette fausse piste et son absence de service pour aller se reposer après avoir commandé des tests de laboratoire. Il estime que sa responsabilité est cependant la moins importante.

Il rejette sur le résident le fait d'avoir persisté à croire qu'il s'agissait d'un cas d'hystérie, qu'il n'avait pas transmis au pédiatre de garde avant 04 h. le résultat du test de salicylate (taux d'aspirine dans le sang) que le nursing lui a fourni à 02 h. 15 et de ne pas s'être occupé

de la patiente dont l'état se détériorait malgré la demande des infirmières.

Me Lacombe attribue au pédiatre la responsabilité d'avoir cru que la patiente avait absorbé de l'"angel dust", de ne pas s'être rendu au chevet de l'adolescente pendant la nuit, de ne pas avoir consulté de néphrologue, de ne pas avoir administré de traitement avant 09 h. 34 et d'avoir laissé la patiente en danger de mort pour aller régler des cas en clinique externe.

Il croit que sa conduite n'est pas justifiable et est indéfendable malgré la déposition de son expert militant en faveur de la non intervention médicale sous prétexte que des traitements peuvent être dangereux.

Me Duchesne a précisé que l'interne avait demandé au nursing de le prévenir du résultat du test de laboratoire et qu'on ne peut pas lui reprocher que l'information ait été transmise plutôt au résident qui est son supérieur.

Les autres parties devraient faire valoir leurs arguments aujourd'hui.

De l'argent de la psychiatrie sera dépensé en immobilisations

SHERBROOKE (LO) — De l'argent, prévu à l'origine pour les services psychiatriques de longue durée, sera finalement utilisé pour des dépenses d'immobilisations (achat d'équipement, rénovations, etc) dans les hôpitaux de la région, ainsi qu'à des projets spéciaux dans l'un ou l'autre secteur d'activités du réseau des affaires sociales.

Les 320,735 \$ en cause proviennent d'un surplus enregistré lors de la période d'implantation du service régional de psychiatrie longue durée, au Centre hospitalier Hôtel-Dieu, ainsi que des intérêts obtenus des 500,000 \$ versés par le ministère des Affaires sociales pour démarquer ce service.

Puisque les fonds pour opérer la psychiatrie régionale de longue durée provenaient également de chacun des centres hospitaliers de la

région et étaient puisés à même leur budget d'opération, la Commission de programmation de ces centres, a recommandé au Conseil régional de verser à son fonds régional d'immobilisations, la partie du surplus correspondant aux contributions des établissements.

Le Conseil régional ayant, cette semaine, endossé la recommandation, une somme de 163,061 \$ glisera donc de la psychiatrie pour

malades chroniques vers des dépenses d'immobilisations.

Quant au solde des intérêts, le ministère avait renoncé à se l'approprier au profit du Conseil régional désireux de se garder une marge de manoeuvre et de pouvoir financer des projets spéciaux, en cours d'année.

La Commission souhaitait de son côté, que ces 157,674 \$ lui soient également consentis via le fonds régional d'immobilisations. Elle alléguait que l'argent du ministère était prévu pour des services hospitaliers et que, d'autre part, le fonds régional avait été privé d'une partie de ses revenus, à cause des compressions budgétaires.

Lors de l'assemblée du Conseil

régional, Clément Tremblay, Jaime Borja et Jean-Bernard Breault ont fait valoir que cet argent devrait demeurer dans le champ de la psychiatrie longue durée où la programmation, élaborée il y a déjà plusieurs années en vue de doter cette clientèle d'une gamme complète de services intégrés, n'a pu être réalisée par manque de fonds.

La permanence du Conseil régional a fait remarquer que les projets spéciaux à être financés grâce au solde des intérêts, pourraient se situer en psychiatrie mais qu'il y avait lieu, vues les nombreuses autres priorités, de garder une certaine latitude.

Le conseil d'administration a partagé ce point de vue.

ASSOCIATION BIENFAITEURS ABCD ENTRE STE-JEANNE D'ARC
1010, rue Fairmount, Sherbrooke, Québec, J1H 3N3, Tél: 569-3616

COCKTAIL BENEFICE MIXTE 1 500,00\$ en prix.

Cher (ère) Ami (e)
L'Association des Bienfaiteurs du Centre des loisirs Ste-Jeanne d'Arc organise cette année son deuxième cocktail bénéfice. Toujours dans le but de soutenir l'œuvre du Centre et de l'aider à réaliser ses projets, l'Association sollicite votre présence. Le cocktail du Centre présente un attrait particulier: en plus du buffet et des consommations offerts tout au long de la soirée, l'Association vous offre un montant total de 1 500\$ en argent, dont un premier prix de participation de 1 000\$. Nous anticipons votre présence et celle de votre escorte à ce cocktail.
Au plaisir de vous rencontrer mercredi le 27 avril 1983 à 18h30 au Centre des Loisirs Ste-Jeanne d'Arc, 1010, rue Fairmount à Sherbrooke.
Le tout sous la présidence d'honneur de M. Gaëtan Lavallée, Grand Chevalier de Colomb et homme d'affaires bien connu.

Pour renseignements, composez: 569-3616

Chez **J.H. Morin** & Fils Ltée

**nous avons les PRIX
vous avez le CHOIX**

meubles
prestige

Vente

12 mois sans intérêt

Profitez donc de cette occasion pour vous procurer les meubles et appareils électriques, téléviseurs ou systèmes de son que vous désirez depuis longtemps. Cette offre est valable sur toute la marchandise en inventaire dont la plupart des articles sont déjà réduits de 10, 20, 30% et même plus.

Pourquoi encaisser vos placements? Prenez 12 mois pour payer SANS INTERET et jouissez de vos meubles immédiatement.

25% d'acompte exigible sur meubles, 50% exigible sur téléviseurs, appareils électriques ou systèmes de son. Le solde réparti en 12 versements.

**Pas de taxe
sur les meubles,
cuisinières et
réfrigérateurs**

Exemple: achat de meubles	\$1000
25% d'acompte	250
	<hr/>
Solde	750
12 mois sans intérêt	nil
	<hr/>
12 versements de \$62.50 =	\$750

• Un achat d'au moins \$300. est requis



Cette vente commence jeudi le 17 mars, pour une période de temps limitée.

**79, rue St-Georges, WINDSOR
(819) 845-2734**

la tribune — le régional

4 municipalités se plaignent "d'injustice" concernant le service de Bell Canada

BISHOPTON (FG) — La population des municipalités de Bishopston, Marbleton, St-Adolphe de Dudswell et Lime-Ridge est cette fois plus déterminée que jamais à "combattre l'injustice" dont elle se dit victime en matière de service téléphonique de la part de Bell Canada.

Les quelque 1,700 résidents de ce secteur doivent en effet couvrir les frais d'interurbain, lors d'appels téléphoniques non seulement à Sherbrooke, mais également Weedon, Bury, Cookshire et Ham-Sud. Ces

municipalités sont synonymes de services et on trouve particulièrement odieux d'avoir à payer des frais d'interurbain lors de communications téléphoniques.

"Présentement, East-Angus est la seule ville que nous pouvons rejoindre sans frais, note dans une requête unanime adressée au député fédéral Alain Tardif la secrétaire de la municipalité de Bishopston, Mme Marie Lessard. East-Angus offre peu de services et nous nous posons de très sérieuses questions quand nous regardons la situation à

Bury, une municipalité située plus loin de Sherbrooke que les nôtres et qui peut atteindre Sherbrooke sans frais."

Il est fréquent que les citoyens des quatre municipalités concernées aient à communiquer à Sherbrooke, dont les affinités sont multiples et ce aussi bien avec les hôpitaux, dentistes, avocats, ministères régionaux, collèges, universités et une foule d'autres organismes publics et para-publics. Quant à Weedon, on y retrouve le CLSC, à Cookshire, le chef lieu de la MRC

du Haut St-François et à Ham-Sud, le bureau d'enregistrement.

Signalant autant à M. Tardif, au ministre fédéral des Communications, au CRTC, au Conseil de développement de l'Estrie qu'aux différentes instances de Bell Canada que la population des quatre municipalités en a assez de cet isolement, Mme Lessard fait valoir qu'un troisième refus de la compagnie de téléphone ne serait pas toléré. En 1975 et 1977, une requête semblable avait été adressée à Bell Canada, mais sans succès. "Il n'y a

eu aucune amélioration depuis notre première demande et les tarifs n'ont jamais cessé d'augmenter... nous n'avons obtenu aucune considération de Bell Canada", dit-on encore.

On fait en outre valoir qu'en abolissant les frais d'interurbain, les commerces du secteur pourraient ainsi être considérés dans un rayon de 125,000 personnes, au lieu de 10,000 personnes.

Du côté de Bell Canada, il n'a pas été possible hier de parler au responsable de ce dossier, M. St-Laurent. Il n'a pas été non plus possible de savoir pour quelle raison les demandes déjà adressées à cette entreprise, en 1975 et 1977, n'ont pas été prises en considération.

Pétition

Cette fois, une pétition signée par environ 400 personnes est jointe à la requête en abolition des frais d'interurbain et on insiste très fermement à l'effet que la population ne pourrait accepter un troisième refus.

Municipalités en bref

• Ascot

ASCOT - Les armoiries de la corporation municipale d'Ascot ont été rajoutées et, graduellement, les gens devraient voir apparaître un peu partout le nouvel emblème. Ainsi, le traditionnel taureau, qui ne représentait que la vocation agricole, est disparu. Le nouvel emblème comprend trois couleurs: dans le bas, le vert, pour représenter l'agriculture; au centre, le bleu, pour l'eau et dans le haut, le blanc, ou pa-

raissent un homme et une femme, représentant la population.

Dans le but d'améliorer la sécurité, une lumière sera installée à l'angle de la route 108 et du chemin Glenday, non loin de la ferme expérimentale du gouvernement fédéral. Le conseil a aussi déjà accepté la pose d'une lumière semblable à l'intersection des rues Thibault et Dunant.

• Magog

MAGOG (GP) — Le directeur des loisirs de la ville M. Pierre Longpré, a présenté au conseil les tarifs qui fixeront les conditions d'usage des installations de loisirs pour les personnes qui ne résident pas à Magog. Ces tarifs d'utilisation à l'intention des non résidents ne s'appliquent pas aux ligues de hockey mineur. Pour les jeunes, les tarifs sont encore à l'étude.

Le rapport de police pour le mois de février indique que les policiers municipaux ont traité un total de 472 plaintes et services divers. Sur 2,389 portes de commerces vérifiées, 3 se sont avérées ouvertes. Aucun accident grave n'a été constaté et un seul blessé est à déplorer pour tout le mois.

Les policiers ont arrêté 15 individus, alors que 41 vols étaient commis pour une valeur de 21,621 \$. Huit de ces vols ont été résolus représentant une valeur de 9,360 \$, et 6 vols du mois précédent ont été élucidés pour une valeur de 2,707 \$.

Un seul incendie est à déplorer à Magog et il a causé pour 2,500 \$ de dégâts. Deux feux ont été éteints par les pompiers de Magog en dehors du territoire municipal et ils ont causé pour 45,000 \$ de pertes.

La ville a procédé à la remise d'octrois prévus au budget; on retrouve ainsi le Choeur des Saisons qui recevra 500 \$ et le club de patinage artistique Les Libellules, 1,500 \$.

Les conseillers, le maire et les hauts fonctionnaires municipaux qui en exprimeront le désir pourront participer au congrès de l'Union des municipalités du Québec aux frais de la ville.

Un avis de motion a été déposé en rapport avec un règlement d'emprunt qui permettra la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égoûts rue Sylvain, et la construction de trottoirs le long de la rue Champlain.

L'inspecteur municipal, M. Normand Audet a été nommé adjoint à l'inspecteur de la municipalité régionale de comté (MRC) Memphrémagog pour veiller à l'application du règlement de contrôle intérimaire sur le territoire de la ville.

Les soumissions concernant l'exécution des travaux du programme d'assainissement dans le secteur St-Patrice ont été ouvertes. Etant donné leur complexité, il a été décidé de les mettre à l'étude.

• Windsor

WINDSOR (CC) — Une groupe de bénévoles de Windsor ont décidé de passer à l'action et donner de leur temps pour la confection de paniers de nourriture non-périssable, pour les personnes les plus défavorisées de Windsor et la région immédiate.

"les gens de Windsor répondent très bien à l'appel".

Ces bénévoles travaillent en collaboration avec les Chevaliers de Colomb de Windsor (conseil 2841) et M. André Cloutier représente ces derniers au sein du groupe Le Partage.

"Au début nous voulions aider à la Chaudronnée à Sherbrooke mais nous nous sommes dit que plusieurs personnes à Windsor pourraient en bénéficier", constate Luc Paquin, responsable du groupe LE PARTAGE. Selon M. Paquin,

Les personnes qui veulent contribuer à la collecte peuvent le faire en déposant des denrées non-périssables dans des boîtes identifiées aux épiceries IGA, Provigo (Marceau) et Dubreuil (à Greenlay) ou au presbytère de la paroisse St-Gabriel.

• Lac-Mégantic

LAC-MÉGANTIC (CR) — Centraide Estrie, par l'intermédiaire de M. Claude Forgues, dir. gén. et Mme Liette Duquette, membre du conseil d'administration, a remis au Centre Instructif et Récréatif de la Femme (C.I.R.F.) 1,654 \$ pour le projet "Diffusion Femmes", visant à venir en aide aux femmes des milieux défavorisés et une autre somme de 3,996 \$ au "Club Mégantic-Jeunesse", pour la création d'un lieu de rencontre pour les adolescents. Ce club entièrement géré par les jeunes a pour objectif premier de rendre le jeune responsable et autonome.

de la dernière campagne de Centraide à Lac-Mégantic.

La municipalité de Lac-Mégantic adhère à l'Association Touristique de l'Estrie (A.T.E.), organisme ayant comme objectif de promouvoir le développement et la promotion du Tourisme. Messieurs Guy Théberge et Paul E. Gauthier sont nommés délégués auprès de cette Association, pour l'année 1983-84.

La municipalité adopte le règlement numéro 754, concernant la circulation et le stationnement. Toute infraction aux dispositions du règlement est passible d'amende égale à celle adoptée par le code de la route.

M. Forgues rappelait à cette occasion, qu'un montant de 2,793 \$ avait été recueilli lors

Du nouveau au Fonds de prévoyance et d'investissement de Windsor

Un secrétariat à mi-temps

WINDSOR (FG) — Le Fonds de prévoyance et d'investissement de Windsor sera bientôt doté d'un secrétariat à mi-temps, afin de permettre de donner un meilleur service aux actionnaires.



Irénée Beaudet

Ainsi en ont décidé les participants réunis lors de l'assemblée générale de l'organisme, mercredi soir, et l'on s'attend à ce que le secrétariat, qui devrait fonctionner une vingtaine d'heures par semaine, soit en opération à compter du mois de mai. Il sera situé à l'intérieur du Centre communautaire de Windsor.

Depuis la naissance du Fonds de prévoyance, qui compte maintenant

715 actionnaires possédant des avoirs de 300,000 \$, le travail a toujours été assumé par des bénévoles. "Mais, c'est comme partout ailleurs, a noté hier le président, M. Irénée Beaudet. La disponibilité des gens pour le bénévolat finit par être moins facile à obtenir avec le temps. Il y a aussi que le Fonds devient de plus en plus gros. Et de façon générale, ce sera un excellent service que de pouvoir compter sur un secrétariat permanent, même s'il fonctionne à demi-temps."

Lors de l'assemblée d'ajournement, il n'y avait que 24 actionnaires. "C'est toujours très difficile d'attirer les gens", a exprimé M.

Beaudet, soulignant que les modifications devant être apportées au règlement 3, relatif à l'épargne, n'ont pu être apportées encore une fois. Sur ce point bien précis, d'ordre technique et nécessaire pour se conformer aux lettres patentes, le quorum obligatoire est de 30 personnes. Or, autant mercredi que lors de l'assemblée du 12 octobre convoquée aussi à cette fin, il n'a pas été possible d'atteindre ce nombre de participants.

M. Irénée Beaudet a mentionné que ce point reviendra lors de l'assemblée générale annuelle dont la date n'est pas encore déterminée mais qui doit avoir lieu à la fin d'avril.

MRC Memphrémagog

Levée du gel des terrains

MAGOG (GP) - La Municipalité régionale de comté Memphrémagog va recevoir aujourd'hui du ministre des Affaires municipales, M. Jacques Léonard, un avis signifiant que le règlement de contrôle intérimaire de la MRC ne sera pas déposé par le gouvernement.

Cette levée du gel, qui n'aurait pu survenir qu'au milieu du mois d'avril, a donc été décrétée avec plus de 20 jours d'avance grâce à la précision avec laquelle le règlement intérimaire a été élaboré par les fonctionnaires de la MRC, et aussi parce que les 23 maires concernés se sont rapidement mis d'accord sur les termes du règlement.

La prochaine étape sera maintenant la tenue d'une journée d'orientation qui réunira les maires, les conseillers de la MRC et une trentaine d'organismes régionaux.

Les sujets abordés iront de l'industrie et du tourisme à la culture et aux loisirs, en passant par l'agriculture, l'environnement, la villégiature et le domaine bâti, sans oublier un atelier anglophone.

Certains craignaient, il y a un an, que la MRC Memphrémagog soit

une des plus litigieuses à cause du nombre très important de municipalités qui la composent (23). Il s'avère dans les faits que c'est une des MRC des plus productrices et des plus en avances sur les échéanciers; l'attribution récente de deux subventions totalisant 50,000 \$ prouve la confiance du gouvernement dans l'administration de la MRC; cette somme servira à l'élaboration d'un plan directeur de développement pour la station touristique internationale du mont Orford.

Point réglé

En fait, le dernier point qui aurait pu amener le ministre Léonard à refuser le document de la MRC a été réglé la semaine dernière, quand une lacune au sujet des lots se trouvant à moins de 100 mètres d'un cours d'eau ou à moins de 300 mètres d'un lac a été comblée sans heurt.

En pratique, cela veut aussi dire la fin du gel décrété en janvier dernier sur toute construction nouvelle sur des lots non desservis par des réseaux d'aqueduc et d'égoût, de même que le morcellement de lots non cadastrés.

En fait, le dernier point qui aurait pu amener le ministre Léonard à refuser le document de la MRC a été réglé la semaine dernière, quand une lacune au sujet des lots se trouvant à moins de 100 mètres d'un cours d'eau ou à moins de 300 mètres d'un lac a été comblée sans heurt.

Secteur du mont Mégantic

Une chambre de commerce d'ici un mois?

LA PATRIE (FG) — Poursuivant son effort de regroupement, le secteur du Mont Mégantic devrait d'ici un mois se doter d'une chambre de commerce inter-municipale.

Ce projet tient plus particulièrement à coeur les municipalités de La Patrie, Dutton, Chartierville, Hampden, Scotstown, Val-Racine et Notre-Dame des Bois.

A la suite d'une réunion tenue mercredi soir à La Patrie et regroupant une trentaine de 62 marchands de ces sept municipalités contactés à ce propos, un comité provisoire a été mis sur pied. Il se compose de Benoit Beaudoin, Louis Lejeune, Michel Martin, Francine Bizier, Rolland St-James (maire de Notre-Dame des Bois), Nicole Jolicoeur, Ghislaine Giard, Nathalie Giard, Maurice Harpin et Emmanuel Prévost (maire de Hampden).

D'ici un mois, ces gens doivent avoir fait les démarches en vue de

la mise sur pied d'une chambre de commerce inter-municipale. A ce même moment doit débuter une campagne de recrutement, mais on ne doute pas du succès, car à la suite d'un sondage tenu dans la région, au moins 42 commerçants ont indiqué qu'ils souhaitaient la naissance d'un tel organisme.

Dans le cas de la chambre de commerce, on doit plutôt parler de renaissance, car on a appris, mercredi soir, qu'un groupe du genre existait il y a 30 ans. Mais il n'aurait qu'à La Patrie, alors qu'on parle maintenant de le rendre à vocation régionale ou inter-municipale.

Pour le milieu, il s'agit là d'une autre façon de se regrouper et de mettre en place des outils pour assurer un meilleur développement du potentiel de la région du Mont Mégantic.

21,280 \$ à des organismes de loisirs de Magog

MAGOG (GP) — La Commission consultative des loisirs de la ville de Magog a partagé 21,280 \$, accordés par le ministère des Loisirs, de la chasse et de la pêche, entre des organismes de loisirs.

La plupart de ces organismes s'adressent principalement à des jeunes et aux sportifs amateurs, alors que d'autres ont un but socio-culturel ou humanitaire. C'est le secteur sportif qui a recueilli la part du lion avec 61% des octrois, alors que les secteurs culturels et humanitaires recevaient respectivement 13 et 14% des sommes d'argent. Par ailleurs, un fond de dépannage et d'administration mobilise 12% du total.

De tous les organismes, c'est la Polyvalente La Ruhe qui reçoit le plus, avec 5,510 \$ pour son réseau de compétition régional à l'intention des 12-17 ans; il s'agit de 19

groupes répartis en 9 sports différents. Par ailleurs, le club de patinage artistique des Libellules reçoit 2,500 \$.

Au niveau culturel, la troupe des Baladins de Magog se voit attribuer 1,500 \$ pour la production de trois pièces de théâtre.

C'est le club sportif Les Fantastiques, qui s'occupe de loisir pour les personnes handicapées, qui reçoit la plus importante part des subventions dans le secteur humanitaire, 1,050 \$, suivie de près par la section magogoise de la Société canadienne des aveugles, 1,000 \$.

En tout, 13 organismes ont été subventionnés, et ils ont reçu immédiatement 50% de leur octroi des mains du maire suppléant, M. Denis Lacasse. La balance de 50% sera versée sur réception d'un rapport des activités, une fois celles-ci terminées.

Malgré le froid

Avec le retour du soleil et malgré le froid persistant, la journée se prêtait à la sortie des bébés, à condition de bien les habiller. Après tout mars ne peut être pire que janvier...

Élections au Comité des loisirs

EAST-ANGUS (LR) — Des élections auront lieu à l'intérieur du Comité des loisirs, lors de l'assemblée générale du 28 mars, à l'hôtel de ville d'East-Angus.

quitter son poste à cause d'un déménagement.

Pour ces élections, chaque association peut être représentée par trois délégués qui ont droit de vote. La population en générale peut assister à l'assemblée, mais ne peut voter. Par contre, il n'est pas nécessaire de faire partie d'une association quelconque pour être élu.

Enfin, après l'élection, tous les représentants se réuniront afin d'élire un président au sein du Comité des loisirs.

Un responsable sera élu dans quatre des cinq secteurs, soit le culturel, plein-air, polyvalent et sport. Pour ce qui est de ce dernier, le terme de deux ans n'est pas échu comme c'est le cas pour les autres, mais la représentante a dû



la tribune — l'amiante, le centre du québec, les bois francs

...en bref

Centre du Québec

• **Il demande une "ristourne" au juge**

DRUMMONDVILLE — Condamné à 50 \$ d'amende, un accusé a bien fait rire l'assistance en Cour des Sessions de la paix en réclamant avec insistance du juge Louis Carrier, "une ristourne de dix pour cent sur mon amende et sur celles que vous décernerez aujourd'hui".

"Pas question de vous donner des ristournes", s'est exclamé le juge, trouvant évidemment la situation beaucoup moins drôle que l'assistance.

L'accusé venait d'ailleurs de plaider coupable de façon très colorée, à une accusation de possession simple de moins d'un gramme de hashish. Vraiment, il n'était pas chanceux: ils étaient quatre copains dans un bar à fumer une cigarette illégale et se la passaient à tour de rôle. Le malheur voulut que

la police intervint au moment où c'est lui qui avait le mégot dans la bouche. "Cela aurait pu arriver à n'importe quel autre, pourquoi fallait-il que ça tombe sur moi?" disait-il. Il se plaignait également d'avoir été arrêté, conduit au poste de police et fouillé entièrement des pieds à la tête.

L'accusé, malgré sa plaidoirie, fut surpris de se voir condamné à une si forte amende pour son mégot: il trouvait très cher le coût de son aventure avec les stupéfiants. C'est pourquoi, puisqu'il ne pouvait pas obtenir du juge qu'il réduise sa sentence, il réclamait tout à fait sérieusement, pendant que l'assistance rigolait, une ristourne sur sa condamnation et sur les autres que le juge allait prononcer le même jour.

• **Dépanneur dévalisé**

DRUMMONDVILLE — La police de Drummondville recherchait activement hier deux individus armés et masqués qui ont dévalisé un dépanneur au cours de la soirée de mercredi, vers 22 heures.

D'après les informations recueillies par la police, deux individus masqués, l'un armé d'un couteau, l'autre d'une carabine à canon tronçonné, ont forcé le commis du Dé-

panneur St-Philippe, au 2291 boulevard Mercure, à leur remettre le contenu de son tiroir-caisse.

Les deux malfaiteurs, qui se sont emparés d'environ 400 \$, ont fui à pied, possiblement, pense la police, vers un stationnement avoisinant où une auto les attendait. Aux dernières nouvelles, aucune arrestation n'avait été faite.

• **Honoraires: le notaire débouté**

DRUMMONDVILLE — Un notaire de Drummondville, qui avait réclamé des honoraires à un de ses clients par voie de justice, a été débouté en Cour Provinciale devant le juge Jacques Biron.

Selon les informations obtenues, le notaire avait été mandaté par son client pour un acte d'emprunt hypothécaire, comprenant une cession de rang d'un autre créancier et les documents officiels à cette fin.

Le notaire, croyant que tout fonctionnerait comme prévu, compléta l'acte d'hypothèque et la fit enregistrer. Cependant, le deuxième créancier refusa de céder son rang et le prêt fut refusé par l'institution bancaire.

Vu ce refus, le notaire dut pré-

parer un acte de quittance. Il fit cependant parvenir ses honoraires à son client, comprenant le montant de l'acte de prêt et l'acte de quittance. Ce dernier refusa de payer les honoraires et l'affaire fut soumise à la Cour Provinciale.

Le juge Biron explique en rejetant la poursuite du notaire, qu'il avait agi avec témérité en procédant ainsi et que son client, ignorant les finesses légales de cession de rang et de priorité d'hypothèque, n'avait pu mandatier son notaire d'agir si prématurément. Dans de tels cas, le notaire doit assumer lui-même les risques de son action prématurée et ne pas les faire porter par son client.

Bois-Francs

• **MRC-Érable: carte touristique?**

PLESSISVILLE (DG) — Les 17 municipalités qui forment la MRC de l'Érable envisagent de se doter d'une carte touristique ou dépliant qui mettrait en valeur les sites pittoresques de leur territoire.

Un comité de 20 personnes a été constitué pour trouver le financement nécessaire à cette réalisation. Le comité, qui regroupe au moins un représentant de chacune des 17 municipalités de la MRC de l'Érable compte recueillir 25,000\$ en pu-

blicité auprès des commerçants et industriels pour mener le projet à terme.

Grâce à cette forme de financement, quelques 50,000 cartes ou dépliants pourraient être imprimés et distribués.

Ce projet a été conçu après qu'une étude sommaire ait révélée que les cartes touristiques du Centre du Québec et de la Beauce accordaient peu d'importance aux attraits touristiques des 17 municipalités qui forment la MRC de l'Érable.

Tourisme et Récupération: 200,000 \$, des réalisations et des instruments de travail

WARWICK (DG) — C'est un montant de 199,456\$ qu'a injecté le projet Tourisme et Récupération dans la région au cours des 44 dernières semaines en plus de laisser des réalisations et des instruments de travail qui aideront à la promotion de la région.

Le directeur du projet, M. Yves Bernier, a fait ce commentaire alors qu'il participait à une conférence de presse à l'Ail-des-Bois, hier, pour dresser un bilan du projet.

M. Bernier a rappelé que plusieurs travaux ont été effectués par l'équipe de l'aménagement du projet Tourisme et Récupération dans les Bois-Francs mais le point saillant de ce volet est sans contredit le

premier pas qui a été fait dans le développement du mont Saint-Michel.

En effet, de poursuivre M. Bernier, après plusieurs années d'attente, d'études et de projets sur ce site qui surplombe la région, plusieurs travaux ont été effectués.

Le directeur du projet a rappelé que c'est grâce à l'initiative de la Corporation de développement économique des Bois-Francs, de concert avec la Chambre de commerce des Bois-Francs, dans le cadre du projet Tourisme et Récupération, que des négociations ont débuté le 21 juin dernier avec la municipalité d'Arthabaska, dans le but d'effectuer des travaux au Mont Saint-Michel.

Les travaux qui ont débuté à l'automne se poursuivront au cours de la prochaine saison estivale au mont Saint-Michel.

La Chambre de commerce a en effet obtenu une autre subvention fédérale du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Le directeur de ce nouveau projet doit être embauché lundi.

La présidente de la Chambre de commerce des Bois-Francs, Me Josée Morin, a par ailleurs souhaité que ces projets débouchent éventuellement vers une permanence touristique pour la région des Bois-Francs car, a-t-elle conclu, l'industrie touristique a un avenir de plus en plus assuré dans la région des Bois-Francs.



Me Josée Morin

Deux dépliants à l'usage des touristes

WARWICK (DG) — La présidente de la Chambre de commerce des Bois-Francs, Me Josée Morin, a profité de la conférence de presse qui avait lieu à Warwick, hier après-midi, pour dévoiler deux dépliants à caractère touristique qui ont été réalisés dans les cadres du projet Tourisme et Récupération.

Ces dépliants ont comme sujets les théâtres d'été des Bois-Francs ainsi que les événements et attraits régionaux.

Le dépliant sur les théâtres d'été s'intitule La magie du théâtre dans les Bois-Francs et se compose de cinq volets.

On y retrouve la Troupe à Wilfrid qui sera en vedette au Colisée des Bois-Francs et y jouera Les jardins de la maison blanche, le théâtre de la Chèvrerie de St-Fortunat qui présentera Félicitation, Hermine, mentant en vedette Marc Gélinas, le théâtre de la Grande Coulee de

Kingsey Falls qui présentera Meurtre à guichet fermé, le café-théâtre du Perce-Réve qui jouera Le charimari ou le démon du midi et le théâtre du Musée, situé à l'arrière du Musée Laurier à Arthabaska qui produira Vacances pour Jessica, de Caroline Green.

Le deuxième dépliant se veut un guide des événements et attraits des Bois-Francs en 1983.

Celui-ci contient les principaux

événements à ne pas manquer. En plus des textes et photos, une carte des attraits et services de Victoriaville-Arthabaska et une autre des attraits des autres municipalités apparaît à l'endos du dépliant.

Le dépliant sur les théâtres d'été sera distribué à raison de 14,000 exemplaires tandis que celui portant sur les événements et attraits des Bois-Francs sera diffusé à 15,000 exemplaires.



Le maire de Plessisville, M. Jean-Louis Fradette, a reçu des mains du directeur de la Corporation de développement économique des Bois-Francs, M. Claude Nadeau, une reproduction d'une table à pique-nique confectionnée pour les municipalités dans les cadres du programme Tourisme et Récupération dans les Bois-Francs.

75 tables de pique-nique et 56 bancs pour les espaces récréatifs de la région

WARWICK (DG) — Le directeur général de la Corporation de développement économiques Bois-Francs, M. Claude Nadeau, qui paraitrait le projet Tourisme et Récupération dans les Bois-Francs, a remis aux représentants des municipalités d'Arthabaska, de Plessisville, Princeville, Victoriaville, Ste-Victoire et Warwick des répliques de tables de pique-nique pour les aires de loisirs et de tourisme de la région.

En effet, pas moins de 75 tables de pique-nique et de 56 bancs de parc ont été fabriqués cet hiver, par les travailleurs du volet aménagement, dans le but de combler un certain manque existant dans ces municipalités.

C'est ainsi que la municipalité d'Arthabaska a reçu 20 de ces tables et 15 bancs de parc qui seront installés sur le site du mont Saint-Michel lors de la prochaine saison es-

tivale. Trois abris avec un banc chacun sont aux nombre des constructions qui se retrouveront au mont Saint-Michel.

Pour sa part, la ville de Plessisville recevra une douzaine de bancs et 14 tables tandis que celle de Princeville recueillera 8 tables et 6 bancs.

Le service des loisirs de Victoriaville qui dessert également la mu-

nicipalité de Ste-Victoire a reçu 15 tables et une douzaine de bancs ainsi que 12 autres tables pour desservir les visiteurs de l'aéroport de Victoriaville.

De son côté, la municipalité de Warwick recevait 6 tables et 5 bancs sans compter 6 bancs supplémentaires pour le nouveau terrain de balle qui desservira cette municipalité.

Une expérience-pilote tentée à Arthabaska

ARTHABASKA (DG) — Le président de Récupération Bois-Francs, M. Normand Maurice, a annoncé, hier après-midi, qu'on mènera une expérience dans le quartier Bellevue à Arthabaska pour voir si les citoyens accueillent bien l'idée de remplacer une cueillette de déchets par une cueillette de récupération.

Québec, l'entrepreneur sanitaire et Récupération Bois-Francs.

Les résultats de cette expérience, de poursuivre M. Normand Maurice seront connus en octobre, juste à temps pour le renouvellement du contrat d'enlèvement des ordures des villes d'Arthabaska et de Victoriaville.

En plus de permettre la réalisation de cette expérience, de poursuivre M. Normand Maurice, le projet Tourisme et Récupération aura été un catalyseur important dans l'expérience de récupération conduite dans les Bois-Francs.

Le projet Tourisme et Récupération, en offrant les ressources hu-

maines requises pour visiter et informer chaque foyer de la région, a d'abord permis de passer d'une cueillette mensuelle à une cueillette hebdomadaire de matériaux recyclables.

Ceci, d'ajouter M. Maurice, eut comme résultat de doubler le nombre de récupérateurs dans les Bois-Francs et de tripler ou presque le volume de matériaux recueillis à domicile. Ces développement remarquables ont attiré l'attention des recycleurs de papiers, de verre et de certains métaux. De grosses entreprises ont commencé à développer une certaine confiance dans

les possibilités offertes par l'extension du tri à la source.

Ces deux éléments se sont joints dans les cadres du sommet économique et on peut s'attendre à ce que des décisions soient prises au sommet par de nombreux intervenants dans le dossier.

En favorisant un développement accéléré de la récupération dans les Bois-Francs, le projet Tourisme et Récupération a permis son insertion dans le sommet économique et rendu possible l'expérience de cueillette sélective qui débutera sous peu dans le quartier Bellevue à Arthabaska, de conclure M. Maurice.

En quelques lignes

715 donneurs

VICTORIAVILLE (DG) — La clinique de sang organisée par le club Optimiste de Victoriaville a dépassé l'objectif fixé de 600 donneurs. Quelques 715 personnes ont donné de leur sang lors des deux jours de cet-

te clinique qui s'est déroulée au sous-sol de l'église St-Martyrs.

L'an dernier, quelques 654 donneurs avaient participé à la clinique organisée par le club Optimiste de Victoriaville.

Concours de la TVC

A cause de la grève, la Télévision communautaire des Bois-Francs a résolu de prolonger d'un autre mois son concours de musique thème afin de permettre aux étudiants de participer.

La date limite pour la présentation des pièces mu-

sicales est reportée au vendredi 22 avril.

Pour de plus amples informations concernant ce concours, les intéressés sont invités à s'adresser à la Télévision communautaire des Bois-Francs, au 37 de la rue Du-

Election à l'UPA

M. Charles Desrochers, de Warwick a été élu dernièrement à la présidence du syndicat de secteur de Warwick. M. Desrochers remplace M. Paul Emile Groleaud St-Rémi de Tingwick.

Par ailleurs, les producteurs de la région de Nicolet continuent de former des syndicats

de gestion. Depuis 1978, sept syndicats de gestion ont vu le jour dans la région. Il s'agit des syndicats de Nicolet-Yamaska, St-Félix, Drummond, Princeville, Warwick, Centre du Québec et Aston. De plus, un nouveau syndicat de gestion est en formation dans la région, à Ste-Sophie de Lévrard.

Kino-Québec

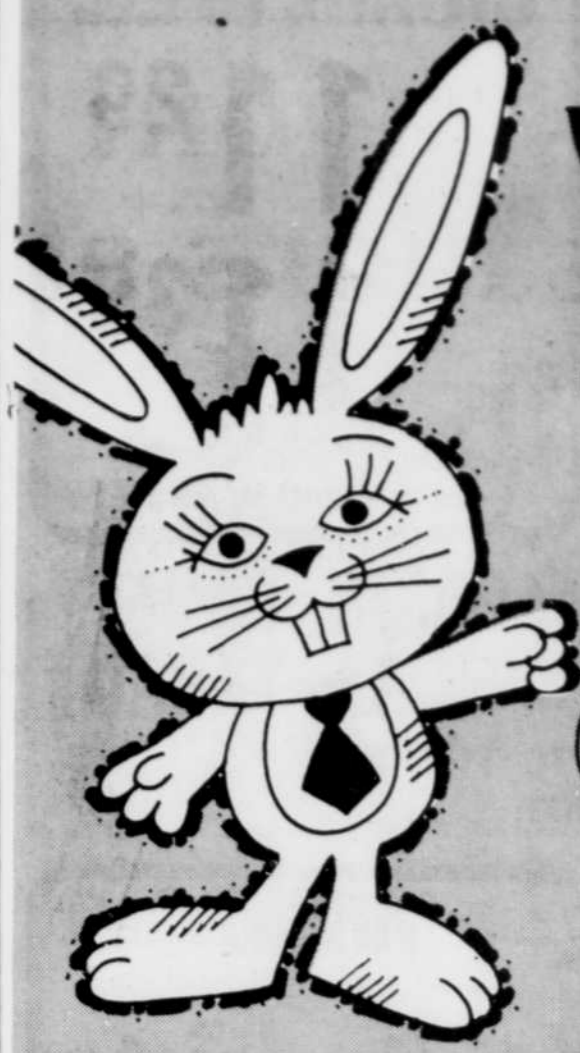
Une semaine de promotion et d'incitation à l'activité physique se déroulera dans les Bois-Francs, du 28 mai au 5 juin. A cette fin, Kino-Québec a demandé à la ville de Ples-

sisville de rendre disponible gratuitement tous les plateaux servant à la pratique d'activités physiques aux personnes ou organismes qui désirent organiser une activité structurée.



- Plus de Musique

- Plus de Gagnants



PLACE WELLINGTON

"le coeur du centre-ville"

BOUTIQUES INTERIEURES

124 WELLINGTON NORD

Les marchands de la
Place Wellington
vous offrent leurs
MEILLEURS VOEUX
et vous invitent à profiter de leurs
SPECIALIAUX
à l'occasion de
PÂQUES

SPECIAL BASF

BASF 90 LH-90 Valeur 4.99 **2.99**

BASF 90 SUPER CHROME II C-90 Valeur 9.99 **4.99**

BASF 1500 VHS Betamax

T-120 Valeur 34.95 **18.95**
L-500 Valeur 24.95 **14.95**
L-750 Valeur 29.95 **18.95**

Garanties à vie

TELE-SON Place Wellington 124 Wellington nord Sherbrooke 566-8744

124 nord, rue Wellington
Place Wellington
Sherbrooke, Qué. J1G 3J9
(819) 566-5567

Pâtisserie VIDAL

André Vidal
Propriétaire.

Cordelia

Doris Boisvert

124, rue Wellington nord Place Wellington Tél.: 566-5625

mode féminine

SPECIAL SHARP

Radio-cassette stéréo portable, 2 voies, 4 haut-parleurs, mécanisme de cassette vertical et une réception radio de 2 gammes d'ondes.

\$139.95

TELE-SON PLACE WELLINGTON 124, WELLINGTON NORD SHERBROOKE 566-8744

SPECIALITE: TISSUS HAUTE COUTURE

Rabais SUR TISSUS POUR ROBES DE GRADUATION.

Tissus Bazar

Lorraine Larochelle, prop.
124, Place Wellington nord Sherbrooke

SUPER SPECIAL 30% de rabais sur produits BUSHNELL

Film gratuit avec développement photo

DEPOSITAIRE: OLYMPUS, MAMIYA, FUJI, MINOLTA, RICOH, VIVITAR, TOKINA, OSAWA, BELL & HOWELL, PENTAX, YASHICA, CONTAX, KODAK etc.

TELE-PHOTO 124 Wellington N. Sherbrooke (Place Wellington) Tél.: 566-8744 Galeries Quatre Saisons Tél.: 566-7263

Spécial DE PAQUES

BOUTIQUE FLEURIE
Andrée Jacques
Place Wellington

PROCHAINEMENT

Meubles et accessoires d'un design accessible.

mena sen

566-6688

DANSKIN

AUSSI... CHANDAILS MARINIERS BONNETS ECHARPES BRETON

Bilitis

566-1311

REDUCTION 50% de sur tous les bijoux or en magasin.

et de 30 à 60% sur autres bijoux.

TOUT DOIT ETRE VENDU

BIJOUTERIE LAURE
Place Wellington
124, Wellington nord Sherbrooke

NOUS PROGRAMMERONS VOS CHEVEUX AU STADE DE LA "PERFECTION" AVEC NOTRE NOUVEAU MICRO ORDINATEUR MP200 SENSOR.

NOUVEAU

SOINS PRECIS
Une technologie de l'ère spatiale.

Le programme Soins contrôle la pénétration des molécules traitantes et restructurantes dans la fibre du cheveu et les y "emprisonne" pour longtemps! Les produits Sensor Care donnent du corps et du volume aux cheveux fins, mous, sans vie et rend les cheveux difficiles plus souples et plus faciles à coiffer.

PERMANENTE PARFAITE
La précision électronique associée à la chimie révolutionnaire.

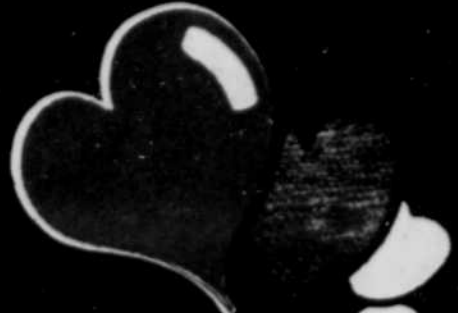
Le micro ordinateur hautement sophistiqué MP2000 Sensor élimine la boucle d'essai en obtenant ses directives du cheveu et du coiffeur. Résultat... une frisure parfaite... à la seconde près...
Des résultats immédiats et durables... Ces deux programmes complètement indépendants révolutionnent la permanente et le soin des cheveux en créant le véritable "sur mesure".

L'ATELIER DE COIFFURE

Place Wellington
124, Wellington nord Sherbrooke
567-4658



PHARM-ÉCOMPTES®
JEAN COUTU



on trouve de tout... *même un ami*

ALAIN J. HADDAD, prop., 445, King est, Sherbrooke, 563-1212
LIVRAISON 7 JOURS PAR SEMAINE.

CIGARETTES

Rég. **11²⁹**

King **11³⁹**

DIMANCHE? 27 MARS SEULEMENT
Limite: 1 carton par client

10% DE RABAIS

SUR TOUS LES ARTICLES EN MAGASIN, SAUF LES SPECIAUX DE LA SEMAINE ET LE TABAC

Le dimanche, 27 mars, de 9h. a.m. à 4h. p.m.
Au comptoir seulement.

GRANDE VARIÉTÉ DE CHOCOLATS DE PÂQUES
Laura Secord

Chocolat Jean-Talon
Lapin en chocolat.
15" 361 g #8063
prix avec photo

5⁹⁹

Rowntree
Oeuf de Pâques avec
friandises au choix.
100 g
prix avec photo

1⁷⁹

limite: 3 par client
Valide du 27 mars au 2 avril 1983

Smiles'n Chuckles
Oeuf de Pâques
fruits et noix ou à la
crème. 200 g
prix avec photo

1⁵⁹

Oeufs de Pâques
assortis
Laura Secord
disponibles
dans la plupart
de nos
succursales.

limite: 3 par client
Valide du 27 mars au 2 avril 1983

Panier de Pâques contenant des
friandises assorties ainsi
qu'un jouet en peluche.
prix avec photo



9⁸⁹

Panier de Pâques contenant des
friandises assorties ainsi qu'un gant
de baseball.
prix avec photo

7⁸⁹

VASTE
ASSORTIMENT
DE MOULES
EN CHOCOLAT
ET CARTES
DE SOUHAITS

Joyeuses Pâques

ARRID
DÉSODORISANT
BÂTON

Format 60 g
assortis

AVEC CE
COUPON PJC
1⁷⁹

LIMITE 3 PAR CLIENT
VALIDE DU 27 MARS AU 2 AVRIL '83

TOPOL
DENTIFRICE

Pour fumeurs
Format 100 ml

AVEC CE
COUPON PJC
3²⁹

LIMITE 3 PAR CLIENT
VALIDE DU 27 MARS AU 2 AVRIL '83

LISTERMINT
RINCE-BOUCHE

Format
750 ml

AVEC CE
COUPON PJC
2⁷⁹

LIMITE 3 PAR CLIENT
VALIDE DU 27 MARS AU 2 AVRIL '83

NOXZEMA
CRÈME

Medicamenteuse
pour la peau

AVEC CE
COUPON PJC
3⁵⁹

LIMITE 3 PAR CLIENT
VALIDE DU 27 MARS AU 2 AVRIL '83

PAAS
Easter egg colour kit
Colorants pour oeufs
de Pâques

Facile à utiliser
pour toute la
famille.

limite: 3 par client
Valide du 27 mars au 2 avril 1983

A P.A.A.S. Ensemble de
décorations pour oeufs
de Pâques.
prix avec photo **2³⁹**

B C Lowney's. Oeufs de
Pâques et lapins, au
choix. 4 par paquet.
prix avec photo **1¹⁷**

D Cadbury. 3 oeufs au
fondant, recouverts de
chocolat au lait. 117 g
prix avec photo **87¢**

limite: 3 par client
Valide du 27 mars au 2 avril 1983

Rowntree
Oeuf de Pâques avec
friandises: Jelly Tots,
Maple Buds, Smarties
au choix.
170 g
prix avec photo

2⁴⁹

limite: 3 par client
Valide du 27 mars au 2 avril 1983

STAYFREE
MAXI
SERVIETTES
ADHESIVES

Format 48

AVEC CE
COUPON PJC
4²⁷

LIMITE 3 PAR CLIENT
VALIDE DU 27 MARS AU 2 AVRIL '83

CAROID
COMPRIMÉS
CONTRE LA
CONSTIPATION

Format 100

AVEC CE
COUPON PJC
2⁷⁹

LIMITE 3 PAR CLIENT
VALIDE DU 27 MARS AU 2 AVRIL '83

ASPIRIN
ANALGÉSIQUE

Format 100

AVEC CE
COUPON PJC
1⁶⁷

LIMITE 3 PAR CLIENT
VALIDE DU 27 MARS AU 2 AVRIL '83

Assortiment de
jouets en peluche.
3 modèles au choix.
prix avec photo

5³⁹

AUTRES MODÈLES AU CHOIX À PRIX VARIÉS

limite: 3 par client
Valide du 27 mars au 2 avril 1983

BAS
Tout
diaphane
Taille
universelle
Choix de
couleurs
printaniers

AVEC CE
COUPON PJC
1⁴⁹

LIMITE 3 PAR CLIENT
VALIDE DU 27 MARS AU 2 AVRIL '83

SHAMPOOING
ANTI-PELLICULES

Format
300 ml

AVEC CE
COUPON PJC
2⁰⁹

LIMITE 3 PAR CLIENT
VALIDE DU 27 MARS AU 2 AVRIL '83

HUILE DE BAIN
Senteur de pin ou
de fleurs de pommiers
OU
BAIN
DE MER
TROPICAL

Format 900 ml

AVEC CE
COUPON PJC
1⁵⁹
AU
CHOIX

LIMITE 3 PAR CLIENT
VALIDE DU 27 MARS AU 2 AVRIL '83

CHOCOLAT
AU LAIT ET
AUX AMANDES
GRILLÉES

Format
85 g

AVEC CE
COUPON PJC
.69

LIMITE 3 PAR CLIENT
VALIDE DU 27 MARS AU 2 AVRIL '83